

Devenir Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

dans les secteurs de l'Industrie, du BTP, du Commerce et des Activités de Bureau
(Formateur PRAP IBC)

70 heures (10jours : 3 + 3 + 4 jours) + 21h de travail d'intersession

L'efficacité de la formation d'Acteurs PRAP implique une réelle concertation de l'entreprise pour définir les conditions de la réussite du Projet PRAP, en lien avec les enjeux de la prévention des risques liés à l'activité physique de travail. Ce cadrage de projet doit avoir lieu avant l'inscription du futur Formateur.

OBJECTIF

Former et certifier des personnes capables de participer à la réalisation et à l'animation du projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de la structure.

COMPÉTENCES A ACQUÉRIR

1. Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement.
2. Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
3. Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés : Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'établissements du secteur IBC souhaitant proposer des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) aux personnels des entreprises

Prérequis :

- ✓ Le stagiaire doit avoir suivi et validé les 4 modules de la formation gratuite à distance de l'INRS « *Acquérir les bases en prévention des risques professionnels* ».
- ✓ Il est également souhaitable qu'il sache utiliser un logiciel de traitement de texte et de présentation.
- ✓ Le dirigeant de la structure doit quant à lui maîtriser les compétences suivantes (issue du Document de Référence PRAP de l'INRS) :
 - Initier et développer une démarche de prévention des risques dans son entreprise
 - Manager la Santé & la Sécurité au Travail dans son entrepriseCelles-ci pourront notamment être acquises lors d'une journée de formation sur le thème : « *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action PRAP en entreprise* ».

Effectif : Maximum 10 stagiaires par session

ORGANISATION

Formation délivrée par un Formateur de formateurs PRAP IBC certifié par l'INRS.

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Pour l'apprentissage des techniques de manutention : utilisation de charges diverses (caisses avec et sans poignées, seaux...).

Partage de documents durant la formation.

MÉTHODES ET OUTILS

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas concrets et d'utilisation de l'outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail.

CONTENU

- ✓ Méthodologie et outils pour la gestion d'un projet de formation-action PRAP
- ✓ Notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommages
- ✓ Les AT/MP et les enjeux humains, financiers et réglementaires
- ✓ Éléments d'anatomie et physiologie de l'appareil locomoteur
- ✓ Les atteintes à la santé liées à l'activité physique de travail (TMS, mal de dos...)
- ✓ Les facteurs de risques : biomécaniques, environnementaux, psychosociaux
- ✓ Principes de bases de sécurité physique et d'économie d'effort lors des manutentions de charges
- ✓ Méthode d'observation et d'analyse d'une situation de travail
- ✓ Recenser les besoins, proposer et faire remonter des améliorations techniques, organisationnelles et humaines
- ✓ Méthodologie et outils de conception, d'organisation, d'animation et d'évaluation d'une formation-action PRAP.

EVALUATION

Chaque stagiaire sera suivi tout au long de la formation via des mises en situations et simulation de situations pédagogiques.

Travaux en sous-groupes et travaux d'intersession.

Trois épreuves certificatives seront réalisées durant la formation, suivant les exigences du référentiel de certification de l'INRS.

Le formateur conservera les travaux des épreuves certificatives des stagiaires, ainsi que les feuilles de présence et d'évaluation de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un **certificat de Formateur PRAP IBC**.

Le certificat obtenu est valable au niveau national pour une durée de 36 mois. L'actualisation et le maintien des compétences de Formateur PRAP est nécessaire tous les 36 mois. Ce **recyclage** est organisé sur une durée de 21 heures, où les compétences du Formateur sont de nouveau évaluées